



Direction de l'Action Régionale
et de la Petite et Moyenne Industrie

Sous-Direction de la Métrologie
DA 18-238/A/R1

Décision n° 99.00.620.015.0 du 23 avril 1999
Révision n° 1 du CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE
N° 95.00.611.010.0 du 5 mai 1995 et de ses additifs n° 1 et 2

Balances modèles J846, J847, J817 et J857

Délivré par : Sous-Direction de la Métrologie (organisme notifié n° 0171), 22 rue Monge 75005 PARIS (FRANCE)

En application : du décret n° 91-330 du 27 mars 1991, modifié par le décret n° 93-973 du 27 juillet 1993, et le décret n° 96-442 du 22 mai 1996, relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique et de l'arrêté du 22 juin 1992, modifié par l'arrêté du 25 juin 1996, relatif aux procédures d'attestation de la conformité des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, transposant dans le droit français la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée par la directive 93/68/CEE du 22 juillet 1993.

Délivré à : Société NS METTLER TOLEDO I, 18 avenue de la Pépinière à 78220 - VIROFLAY (FRANCE).

Concernant : quatre balances électroniques, à équilibre automatique, à fonctionnement non automatique, à une seule étendue de mesure et une seule valeur d'échelon, à indication et impression du poids et du prix ou du poids seul, destinées à l'usage en libre service (J846 et J847) ou à la vente directe au public (J817 et J857), ou à la réalisation de préemballages.

Caractéristiques :

classe de précision **(III)**

Max ≤ 5 kg
n ≤ 2500 e 2 g
T - 4000 g

Max ≤ 15 kg
n ≤ 3000 e 5 g
T - 9995 g

Valable jusqu'au : 4 mai 2005.

Les principales caractéristiques et conditions spéciales ne sont pas modifiées et figurent dans l'annexe jointe au certificat d'approbation C.E. de type, et dans ses additifs, où le nom "TESTUT" est remplacé par le nom "NS METTLER TOLEDO I". Tous les plans, schémas et notices sont déposés à la Sous-Direction de la Métrologie sous la référence de dossier DA 18.238/A.

Remarque : La présente décision étend au demandeur ci-dessus désigné le bénéfice du certificat d'approbation C.E. de type et de ses additifs n° 1 et 2.

Le Sous-Directeur de la Métrologie,

J.F. MAGANA